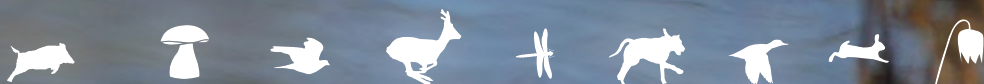


La Lettre aux Adhérents



N°109
Juillet 2021

SOMMAIRE

<i>Rappels réglementaires</i>	4
<i>Police de la chasse</i>	5
<i>Demande de plan de chasse</i>	6
<i>Sécurité</i>	7
<i>Validation</i>	8
<i>Parrainage</i>	9
<i>Séance de confirmation</i>	10
<i>Les rencontres Saint-Hubert</i>	11
<i>Garde particulier - réunion d'information</i>	12
<i>Déclaration d'agrainage Gibier d'eau</i>	13
<i>Piégeage</i>	14
<i>Dommmages dus à la prédation</i>	15
<i>Formations</i>	16
<i>Appel à plantation</i>	18
<i>Observatoire ornithologique</i>	20
<i>Liste timbre vote</i>	22
<i>Commande agenda et calendrier 2022</i>	22
<i>Centre de tir virtuel</i>	23

PIÈCES JOINTES

Pour accéder aux pièces jointes,
cliquez sur le bouton «**TÉLÉCHARGER
LE DOCUMENT**» de l'article concerné
(visuel ci-dessous)

AGENDA

AVANT DE CHASSER : Déclaration d'agrainage Gibier d'eau.

AVANT le 1^{er} SEPTEMBRE : Commande agenda et calendrier

AVANT le 30 SEPTEMBRE : Relevé annuel de piégeage et inscription aux rencontres St-Hubert

AVANT le 18 OCTOBRE : Appel à plantation

AVANT le 15 DECEMBRE : Mise à jour de votre territoire

**BONNES
VACANCES
&
BONNES
OUVERTURES !**

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

PMA par jour et par chasseur	<ul style="list-style-type: none">- 20 pigeons- 3 bécasses dans la limite de 6 par semaine calendaire et de 30 oiseaux par an- 5 canards colverts- 10 canards en cas d'agrainage (dont 5 canards colvert maxi)- 10 bécassines des marais
Battue organisée	<ul style="list-style-type: none">- la matérialisation de l'angle des 30° est obligatoire pour les chasseurs postés.- le port du gilet fluorescent, de préférence orange, est obligatoire pour tous les participants.
Sanglier	<ul style="list-style-type: none">- l'agrainage est interdit.

Les bénéficiaires d'un bracelet «chevreuil» peuvent tirer sanglier et renard suivant les conditions de l'arrêté.

Rien ne vous oblige à réaliser votre plan de chasse sélectif (d'été) pendant l'ouverture anticipée ; vous avez, comme les années précédentes, jusqu'au 28 février 2022.



Période d'ouverture en Loire-Atlantique fixée :
du 19 septembre 2021 à 9h00 au 28 février 2022 au soir

Les adhérents à jour de cotisation
recevront cette affiche par courrier.

POLICE DE LA CHASSE



NORD-OUEST

Jean-Christophe PENEAU
06.87.43.47.26

NORD-EST

Mélanie GIRAUD
06.82.27.23.96

SUD-LOIRE

Clément DOUX
06.88.48.05.89

02.51.25.07.87


DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Cartographie (SIG)

Pour nous permettre de traiter vos demandes de plan de chasse dans les meilleures conditions, veuillez nous transmettre vos demandes de modification de territoire **AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2021**, pour les attributions de la campagne 2022/2023.

Attention, aucune demande n'est traitée hors délai et sans justificatif de droit de chasse.

CONTACT : secrétariat du service technique
02.40.89.94.81
emalle@chasse44.fr



Documents pour demander
la modification de votre territoire

CRÉATION
de territoire


AGRANDISSEMENT
de territoire

SÉCURITÉ

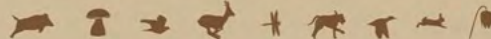
La Fédération propose à ses adhérents des articles à prix coûtant.

Avant de venir chercher ces produits à la Fédération, veuillez nous contacter au 02.40.89.94.89 pour vérifier s'ils sont en stock.		PRIX UNITAIRE
Casquette fluo		3 €
Gilet fluo	Rupture de stock	? €
Gilet fluo avec carnier et logo FDC 44	Rupture de stock	? €
Echarpe fluo		5 €
Panneau "Consignes de sécurité"		3,80 €
Panneau "Chasse en cours"		5 €
Piquets fluo pour marquer l'angle des 30 degrés (30 par paquet)		15 €
Jalons avec n° de poste (paquet de 10, de couleur identique, par paquet) - 4 couleurs disponibles : bleu, rouge, blanc et jaune - Astuce : 1 couleur par ligne de battue		12 €
Carnet de battue		6 €
Stop tir : Dispositif étudié pour la chasse garantissant la mise en sécurité de votre arme et permettant d'en informer toute personne (chasseurs et non chasseurs). Simple et efficace pour prévenir les accidents !		3 €

Règlement par chèque à l'ordre de la FDC44.



Fédération des Chasseurs de LOIRE-ATLANTIQUE



VALIDATION 2021/2022

- Comment valider par internet (tutoriel : annuel ou temporaire, départemental ou national ...).
- Comment valider les options oubliées : revue ou assurance.
- Comment ré-imprimer votre évaluation (fonctionne aussi en n-1).
- ...

**Retrouvez toutes les réponses à ces questions
et bien d'autres infos sur notre site internet.**

**ASSISTANCE
02.40.89.94.84**

SÉANCE DE CONFIRMATION



Nous renforçons notre partenariat avec l'Association Canine Territoriale St-Hubert de l'Ouest afin d'organiser une séance de confirmation pour votre chien de chasse.

Rendez-vous le **mercredi 8 septembre** 2021, de 15h00 à 18h00, dans notre Centre de formation cynégétique de JOUÉ/ERDRE.

Inscription sur le site <https://www.cedia.fr/>



Les rencontres Saint Hubert

Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur pour le maintien de cet évènement.

Les rencontres St-Hubert se tiendront le **30 octobre à BOUVRON.**

Rendez-vous à 8h00, salle des associations (ancienne minoterie).

Le lieu sera précisé aux participants après leur inscription.

Inscrivez-vous avant le 30 septembre auprès d'Yvan RICHARD : 02.40.57.20.37 ou 06.11.83.93.94 - yvanrichard@me.com

Inscription gratuite pour les dames et pour les détenteurs d'un permis de chasser de moins de 5 ans.



GARDE PARTICULIERS



Réunion d'information

La traditionnelle matinée d'information, organisée par l'association départementale des gardes-chasse particuliers assermentés et la Fédération des Chasseurs, se tiendra :

*Le **12 septembre**, de 9h00 à 12h00, à CHEIX EN RETZ (Salle Yvon Bardot, 3 place St-Martin) en même temps que l'assemblée générale des piégeurs et des gardes particuliers.*

Cette formation, ouverte à tous les gardes particuliers, portera sur : l'étude de l'arrêté d'ouverture et de clôture, piégeage, sécurité en battue, questions diverses ...

RENSEIGNEMENTS :
Philippe ORSONNEAU
06.60.35.89.58
adgcpala@akeonet.com



DÉCLARATION D'AGRAINAGE GIBIER D'EAU



**En cas d'agrainage Gibier d'eau,
pensez à nous retourner la
déclaration, au plus vite, si cela
n'est déjà fait.**



PIÉGEAGE

Le relevé annuel de piégeage (bilan des prises réalisées entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021), ci-joint, doit être retourné à la Fédération **AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2021** par tous les piégeurs agréés ayant exercé ou non l'activité de piégeage.

En l'absence de prise ou d'inactivité, le bilan doit également être retourné et portera la mention néant. A défaut, vous vous exposez à la suspension de votre agrément par la Préfecture.

Nouveau

**VOUS POUVEZ LE FAIRE DIRECTEMENT
SUR L'ESPACE ADHÉRENTS !**

Relevé annuel
de piégeage

DÉCLARATION DE DOMMAGES DUS A LA PRÉDATION


MERCI DE
JOINDRE VOS
ÉVENTUELLES
PHOTOS



Elle n'ouvre droit à aucune indemnisation, mais justifie le classement des espèces sur la liste des ESOD, ce qui permet leur piégeage et leur régulation à tir.

En cas de dégâts, chaque responsable de chasse, chaque chasseur doit, dès qu'il en a connaissance :

- les constater,
- remplir la [déclaration](#) et le retourner à la Fédération des Chasseurs, au plus tôt, photos et témoignages à l'appui si possible.

- 
- **CHASSE ACCOMPAGNÉE**
 - **CHASSE À L'ARC**
 - **GARDE PARTICULIER**
 - **HYGIÈNE DE LA VENAISON**
 - **PERMIS DE CHASSER**
 - **PIÉGEUR**
 - **TIR AUX CORVIDÉS**
 - **TIR D'ÉTÉ DU RENARD**

PIÉGEUR : il reste quelques places pour une formation se déroulant les **5 et 6 octobre** au Centre de Formation Cynégétique de JOUE/ERDRE. [Dossier d'inscription.](#)




APPEL À PLANTATION

**RÉPONDEZ,
AVANT LE
18 OCTOBRE !**

Vous êtes responsable d'une association de chasse et souhaitez vous investir pour améliorer la capacité d'accueil de votre territoire !

La Fédération reconduit l'opération SAINTE-CATHERINE afin de promouvoir la plantation de haies et bosquets avec des essences locales (noisetier, chêne, prunelier, châtaigner, merisier, pommier et poirier sauvage, ...).





Le nombre de plants est limité, les premiers inscrits seront les premiers servis jusqu'à épuisement du stock (priorité aux adhérents souscrivant le contrat multi-services).

Plantation, paillage, protection et entretien à la charge de l'adhérent.

**Retourner à la Fédération
ce document complété
AVANT le 18 OCTOBRE**

2021

OBSERVATOIRE
ORNITHOLOGIQUE
du LAC
de GRAND-LIEU



PROGRAMMATION

Visites guidées
& commentées d'1h30

WEEK-END

22 mai à fin novembre

Visites en famille ou entre amis.

Samedi & dimanche | Départ 14h30-16h00-17h30

Sans réservation ! Tickets à prendre sur place. ■

EN SEMAINE

Pour les groupes, les entreprises, les écoles...

Réservation obligatoire | Tarifs Groupes □

Possibilité de visites jumelées avec «la maison du Pêcheur»

Sur place : Restaurant, aire de pique-nique, jeux-enfants,
toilettes ...

NOUVEAU

Les mercredis de JUILLET et AOÛT

Visites en famille ou entre amis

Départ 16h00-17h30

■ Tickets à prendre sur place. Sans réservation !

SORTIES CRÉPUSCULAIRES

Juillet
& Août

Au coucher du soleil, à la nuit tombante, découvrez les
paysages et les oiseaux du Lac de Grandlieu.

Tous les mercredis soir de Juillet 21h00 et Août 20h30

Réservation obligatoire. ■

TARIFS

Individuel : Adulte : 3 € | 6-18 ans : 1 € | - 6 ans : Gratuit

Groupes (12 à 25 pers) : Scolaire : 2€ | élève - Adulte : 3€ | pers



Réservation

06.79.65.63.67

observatoiregrandlieu@orange.fr

www.observatoire-ornithologique-grandlieu.fr



LISTE DES DROITS DE VOTE

COMMANDE AGENDA ET CALENDRIER

RAPPEL : commandez les, **AVANT le 1^{er} septembre**, directement sur votre espace adhérent (allez dans 'paiement en ligne' puis dans le deuxième onglet 'catalogue').

CENTRE DE TIR VIRTUEL

8 MÈTRES **ÉCRAN GÉANT!**

ESSAYEZ, VOUS SEREZ BLUFFÉS !

NOS FORMATEURS **ANALYSE DES TIRS** **3 MÈTRES**

**CENTRE DE FORMATION CYNÉGÉTIQUE
BOIS DE LA VENTE - JOUÉ/ERDRE**



OUVERT SUR RÉSERVATION

JEAN-MARIE BLUM : 06.64.76.46.25

THIERRY LEMASSON : 07.64.08.56.98